



# COMMENT DEMANDER SA VOIE D'ORIENTATION APRÈS LA 3<sup>e</sup> ?

## DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR VOTRE DÉMARCHE EN LIGNE ?

De votre identifiant et mot de passe  
de votre compte EduConnect  
ou utilisez France Connect.

Plus d'informations au verso.

## INTENTIONS D'ORIENTATION Du : 30/01/2023 Au : 10/03/2023

**Conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre** du 20/03/2023 au 27/03/2023

- 1 Avant le conseil de classe**  
Connectez-vous au portail Scolarité Services : [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)  
Choisissez le service « orientation » pour **indiquer votre intention d'orientation parmi les possibilités suivantes** : 2<sup>nd</sup>e générale et technologique ou 2<sup>nd</sup>e professionnelle ou 1<sup>ère</sup> année de CAP.  
Vous pouvez saisir jusqu'à trois intentions d'orientation par ordre de préférence.
- 2 Après le conseil de classe du 29/03/2023 au 05/04/2023**  
Connectez-vous pour **consulter l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception.**

## CHOIX DÉFINITIFS D'ORIENTATION Du : 02/05/2023 Au : 22/05/2023

**Conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre** du 30/05/2023 au 01/06/2023

- 3 Avant le conseil de classe**  
Connectez-vous à Scolarité Services pour **saisir votre choix d'orientation.**  
Vous pouvez saisir jusqu'à trois choix en les classant par ordre de préférence.  
*En parallèle, dans Scolarité Services (service Affectation post-3), saisissez les demandes de formations et d'établissements dans lesquels vous souhaitez que votre enfant ait une place à la rentrée 2023.*
- 4 Après le conseil de classe du 06/06/2023 au 11/06/2023**  
Connectez-vous pour **consulter la proposition du conseil de classe et donner votre réponse :**  
**D'accord** : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation.      **Pas d'accord** : le dialogue continue, prenez vite contact avec le chef d'établissement.  
**Attention** : la décision d'orientation définitive doit être compatible avec la formation demandée pour l'affectation.

## AFFECTATION ET INSCRIPTION

- 5 De fin juin à début juillet**  
Connectez-vous à Scolarité Services pour prendre connaissance de la notification d'affectation et inscrire votre enfant dans son futur établissement.

Toute l'information sur [education.gouv.fr/orientation3e](https://education.gouv.fr/orientation3e)

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,  
n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.



# EduConnect

**Activez votre compte EduConnect ou utilisez FranceConnect pour profiter du portail Scolarité Services.**

## À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est **le compte** qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements **pour suivre la scolarité de vos enfants.**



### Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

### Accédez par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au **livret scolaire** de vos enfants.
- à **l'espace numérique de travail** (ENT)

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **EduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**

1

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

## DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, **la plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :  
**assistanceteleservices.education.gouv.fr**



Par téléphone au **0809 54 06 06**  
**du lundi au vendredi de 8h à 20h**  
et **le samedi de 8h à 12h** (heure de Paris)  
(prix d'un appel local)